

PAR UNE SUBSEQUENTE PROCLAMATION de Son Excellence SIR ROBERT SHORE MILNES, Baronet, Lieutenant Gouverneur de la Province du *Bas-Canada*, datée au Château *Saint Louis*, dans la Cité de *Québec*, le treizième jour de Juillet, mil huit cent cinq, l'Assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée, a été prorogée au dix huitième jour d'Octobre prochain.

---

PAR UNE SUBSEQUENTE PROCLAMATION de l'Honorable THOMAS DUNN, Ecuier, PRESIDENT de la Province du *Bas Canada*, datée au Château *Saint Louis*, dans la Cité de *Quebec*, le quinzième jour d'Octobre, mil huit cent cinq, l'Assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée, a été prorogée au vingtième jour de Décembre prochain.

THOMAS